

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
25 octobre 2019

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 18 novembre 2019*

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 25 octobre 2019 à 09h00 dans la salle du Conseil, POLYTECH, Campus Belle-Beille, 62, avenue de Notre Dame du Lac, 49000 Angers, sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Philippe	Présent
AMIARD Stéphane	Absent
ANGOT Christophe	Présent (départ à 10h45)
ARAB Chadia	Absente
AUGERAUD Laëtitia	Absente
BENETEAU Éric	Absent
BENOIT Jean-Pierre	Absent
BERNIER Monique	Absente
CASAS Déborah Suppléante : BLANDIN Alexia	Présente (arrivée à 09h20)
CHUREAU Véronique	Présente (départ à 10h45)
CLERE Nicolas	Absent
COIFFARD Clémence Suppléant : BOUTAIN Dénali	Excusée, donne procuration à Fabrice FOUCHER
DANIEL Christophe	Absent
DELALEU Frédéric	Absent
DENECHERE Yves	Présent
FOUCHER Fabrice	Présent
GAUMER Nathalie	Présente
GIMEL Jean-Christophe	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
INGUSCIO Gabrielle	Absente
JUSSIEN Christelle	Excusée, donne procuration à Philippe SIMONEAU
LEDUC Nathalie	Absente
LEGOHEREL Patrick	Présent
LEMAIRE Félicien	Excusé, donne procuration à Philippe SIMONEAU
LEMENAND Thierry	Excusé, donne procuration à Jean-Jacques HELESBEUX
LAVIRON Margaux	Absente
PELOILLE Manuelle	Excusée, donne procuration à Nathalie GAUMER
PERCHEPIED Laure	Présente
PEYRAT-GUILLARD Dominique	Absente
PROCACCIO Vincent	Présent
RICHOMME Pascal	Présent
ROBERT Adrian Suppléant : DELAVERNHE Florian	Absent
ROUSSEAU Audrey	Excusée, donne procuration à Vincent PROCACCIO

SALLE Marc	Excusé, donne procuration à Pascal RICHOMME
SAUBION Frédéric	Excusé, donne procuration à Vincent PROCACCIO
SEJOURNE Bruno	Absent
TAIBI Aude Nuscia	Excusée, donne procuration à Lioudmila VOSTRIKOVA-JACOD
VOSTRIKOVA-JACOD Lioudmila	Présente
YVARD Jean-Michel	Présent

Membres à titre consultatif présents :

GUERIN Fabrice, Directeur de POLYTECH

Personnes invitées par le Président :

GUILARD Roger, Président du Comité d'Orientation Stratégique recherche, Professeur Emérite de l'Université de Bourgogne

ROUEZ Alexa, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

GIRAULT Bénédicte, Directrice-adjointe de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

FAUCON Adrien, Responsable du pôle partenariats, Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la CR.....	1
1.1 Procès-verbal de la CR du 30 septembre 2019 - vote.....	1
2. Prospective et moyens	1
2.1 Présentation du rapport final du Comité d'Orientation Stratégique recherche - information.....	1
2.2 Point sur l'évaluation HCERES des unités de recherche - information	10
3. Vie des Unités de recherche	11
3.1 Changement de direction du GRANEM.....	11
4. Questions diverses	11
5. ANNEXE : diaporama de la séance du 25 octobre 2019.....	13

M. ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 09h10. A l'ouverture de la séance du 25 octobre 2019, 23 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 14 membres présents, 9 procurations).

1. Procès-verbal de la CR

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la recherche le procès-verbal du 30 septembre 2019.

1.1 Procès-verbal de la CR du 30 septembre 2019 - vote

Le procès-verbal du 30 septembre 2019 est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

2. Prospective et moyens

2.1 Présentation du rapport final du Comité d'Orientation Stratégique recherche - information

M. ROBLÉDO remercie M. GUILARD, président du COS, pour sa disponibilité et son expertise tout au long de cette mission.

M. SIMONEAU rappelle que l'objectif du COS est de réaliser une auto-évaluation de la politique recherche de l'Université d'Angers à mi-parcours du contrat quinquennal. Cette auto-évaluation s'inscrit non seulement dans le contexte de dissolution de l'UBL au 1^{er} janvier 2020 et de la création de la COMUE expérimentale avec Le Mans Université mais aussi dans le contexte du vote négatif du Conseil d'Administration de l'Ecole Centrale concernant la fusion avec Nantes Université, ce qui va impacter tous les établissements au niveau régional.

M. SIMONEAU rappelle qu'il a été demandé au COS de dresser un bilan et de faire des préconisations non-exhaustives sur les choix stratégiques de l'UA.

Ce rapport constituera une aide objective et argumentée à la prise de décisions, parallèlement à l'évaluation HCERES qui aura lieu en 2020-2021.

M. SIMONEAU rappelle le calendrier des réunions du COS les 4 et 5 juillet 2019 (cf. diaporama de séance), en indiquant que l'ordre d'analyse des différents pôles de recherche a été défini en fonction de la taille des pôles.

M. SIMONEAU indique que monsieur GUILARD a été membre du COS précédent, ce qui lui permet de voir l'évolution de l'activité recherche. Les six membres du COS sont représentatifs des différentes thématiques de recherche.

M. GUILARD expose d'abord que le contexte inter-régional de dissolution de l'UBL et le projet de COMUE expérimentale ont interpellé le COS lors de la rédaction du rapport dont la tonalité se veut prudente.

Il précise que la seule université bi-site à avoir fusionné à l'issue d'une COMUE expérimentale est Nancy-Metz. Il s'agit de deux universités de taille différente avec des liens historiques. Il existe également un projet de fusion en décembre 2019 des universités de Caen et de Rouen.

M. GUILARD recommande de s'engager avec prudence dans la future COMUE car l'UA et LMU sont de taille non comparable et que la définition du siège d'un établissement bi-site nécessite une discussion préalable.

M. GUILARD invite l'UA à s'engager avec LMU sur des collaborations de recherche et formation pouvant être profitables et pérennes même si le projet de COMUE n'arrive pas à terme. Il rappelle les difficultés de Nantes Université alors même que le projet de fusion est mono-site.

M. GUILARD ajoute que l'UBL aurait pu perdurer si la réunion d'universités avait été organisée sur le modèle californien où les établissements conservent leur identité sans que la fusion soit imposée.

M. ROBLÉDO indique que le choix de la COMUE avec LMU s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance de décembre 2018. Dès 2016, le rapprochement stratégique avec LMU visait à constituer à l'est de l'UBL un pôle coordonné par l'UA, sur un modèle fédéral.

Il rappelle que la disparition de l'UBL n'était pas souhaitée en raison des potentialités mais qu'il a fallu en prendre acte de la dissolution.

M. ROBLÉDO indique qu'il a semblé opportun de poursuivre le rapprochement stratégique avec LMU, en choisissant le support juridique et organisationnel de la COMUE expérimentale, puisqu'il y a une obligation légale d'être dans une structure de coordination.

Il précise qu'à l'issue d'une période de 4 à 5 années il pourra être envisagé de fusionner et que le choix du siège de la COMUE est d'ores et déjà prévu à Angers.

M. ROBLÉDO rappelle également que le rapprochement stratégique se construit sur des projets. Si ces derniers ne se concrétisent pas, la structuration de la coordination des établissements sera différente, le principe de l'expérimentation permettant de revenir après 5 ans à une association.

M. ROBLÉDO ajoute qu'il existe une vraie détermination sur le fond pour construire entre les deux communautés des projets ayant du sens pour leurs politiques et leurs territoires, tout en restant prudents sur la forme.

M. GUILARD rappelle que pour le ministère une COMUE doit aboutir à une fusion et qu'à défaut l'attribution d'un I-site peut être supprimée.

M. SIMONEAU ajoute que la COMUE expérimentale n'entraînera pas de fusion des unités de recherche. Elles pourront se rapprocher en fonction de leurs politiques de recherche mais rien ne sera imposé.

M. DENECHERE indique qu'il est important d'évaluer la plus-value et le coût des opportunités du rapprochement avec LMU, qui est une université de taille différente, et afin de définir précisément le cadre de l'engagement de l'UA.

M. GUILARD expose ensuite l'évolution du maillage territorial du soutien à la recherche, en particulier sur le rôle d'Angers Loire Métropole.

Il précise que le CPER constitue un soutien majeur pour la recherche et les plateformes technologiques.

Le CNRS finançait uniquement les grands équipements et les EQUIPEX mais peut aujourd'hui intervenir sur des projets régionaux.

M. GUILARD indique que les relations avec ALM ne sont pas assez approfondies alors que les intérêts de la collectivité et de l'UA sont communs. Il suggère qu'ALM abonde pour les projets structurants retenus dans le cadre du CPER, comme les villes ayant le statut de Métropole, ou soutienne des formations de masters ou doctorats.

M. ROBLÉDO précise qu'ALM soutient la recherche.

M. SIMONEAU complète l'information sur le futur CPER en indiquant que l'UA est impliquée avec le CNRS sur une fiche-action concernant le pôle matériaux et l'EUR LUMOMAT. Elle a été notée A, ce qui est une note favorable pour que cette fiche soit retenue par l'Etat.

Il précise que LMU a également reçu trois notes A du CNRS.

M. SIMONEAU mentionne enfin le soutien de l'INRA pour le volet immobilier de 2 fiches-actions, ainsi que le soutien de l'INSERM pour 1 fiche-action à ce jour.

Mme VOSTRIKOVA indique que le pôle mathématiques a des difficultés avec la future fusion, en raison de masters de recherche communs avec Nantes Université. Elle précise ensuite que la Fédération de mathématiques regroupe l'UA, Nantes Université et LMU. Elle s'interroge donc sur l'impact de la COMUE expérimentale sur cette organisation.

M. SIMONEAU répond que la COMUE expérimentale n'aura aucun impact sur les projets de recherche en cours ou les unités de recherche en cotutelle avec Nantes Université. Les trois universités ont la volonté de construire ensemble des écoles doctorales pour le prochain contrat quinquennal. Il précise également que le LABEX de mathématiques est interrégional et le restera même avec la disparition de l'UBL.

M. GUILARD expose l'analyse du pôle matériaux, qui est bien évalué, en rappelant qu'il a été labélisé récemment EUR.

Il indique que le périmètre de l'école doctorale est de 180 doctorants et estime que le nombre de contrats doctoraux et de thèses CIFRE à Angers pourrait être plus significatif.

M. GUILARD rappelle que la SFR a un rôle essentiel dans la gestion des plateformes techniques et la préparation du CPER. Il indique que le pôle matériaux doit continuer à développer des relations partenariales afin d'accroître sa visibilité nationale et internationale.

M. GUILARD invite le pôle matériaux à s'impliquer dans les projets H2020, à approfondir les stratégies de valorisation et à tenter d'attirer ou d'obtenir des ERC ou des IUF juniors.

M. GUILARD rappelle que les résultats du pôle matériaux en matière de valorisation sont modestes comparé à des universités équivalentes mais que des efforts ont été faits depuis le COS précédent.

M. GUILARD conseille au LPHIA de développer la recherche partenariale et la valorisation, en particulier avec les autres pôles.

Monsieur GUILARD indique à MOLTECH-Anjou qu'une fusion avec l'unité de recherche IMMM de LMU serait inappropriée, en raison de leurs structurations thématiques différentes.

M. ROBLÉDO partage cette analyse et rappelle qu'une EUR à spectre large avec LMU a été refusée car contraire à la politique structurelle de MOLTECH-Anjou.

M. RICHOMME confirme que la thématique de la chimie des matériaux à l'UA a une identité très particulière qu'il faut conserver.

M. GUILARD conclut en indiquant que le pôle matériaux peut accroître son périmètre en agrégeant d'autres équipes.

M. GUILARD expose l'analyse du pôle MathSTIC qui est bien évalué.

Il précise que ce pôle craint une baisse de l'attractivité de son ED pour des étudiants normaliens suite à la disparition de l'UBL.

M. ROBLÉDO rappelle que l'accueil d'étudiants normaliens est antérieur à l'UBL.

M. GUILARD conseille à l'UA de solliciter ALM pour la mise en place de bourses de master qui stabiliseraient à l'UA de bons étudiants pour la poursuite d'études doctorales.

M. SIMONEAU précise que le LABEX LESBEGUE prévoit un dispositif similaire dont le LAREMA a pu bénéficier.

Mme VOSTRIKOVA confirme que le LAREMA a bénéficié de bourses mais que les financements de thèses sont aujourd'hui en baisse et souhaiterait que les collectivités territoriales interviennent davantage.

M. GUILARD mentionne les possibilités de bourses CIFRE pour le LARIS et le LERIA, les interactions du LARIS avec le pôle végétal et conseille au LAREMA de s'investir dans des projets avec interfaces afin d'obtenir des bourses CIFRE.

Mme VOSTRIKOVA confirme que le LAREMA travaille dans cette direction mais il faut tenir compte de la composition des unités de recherche.

M. GUILARD mentionne la possibilité pour le LAREMA d'obtenir le transfert de chercheurs CNRS ou de doctorants normaliens. Il conseille également de développer des thèmes de niche pour accroître le périmètre et la visibilité internationale, en lien avec LMU ou Nantes Université. Il recommande enfin de développer des projets exploratoires de premier soutien (PEPS).

M. GUILARD expose l'analyse du pôle santé.

Il indique que ce pôle doit mettre en place une nouvelle ED suite à la dissolution de l'UBL et réaménager les ED sur un périmètre régional.

M. SIMONEAU précise que la disparition de l'UBL nécessite de redéfinir les périmètres des ED en conservant leurs thématiques qui sont satisfaisantes. Il indique que Nantes Université a confirmé sa volonté d'une ED à périmètre régional avec l'UA, voire de plusieurs en fonction du nombre de doctorants.

M. ROBLÉDO précise que le périmètre des ED pourra être défini à partir du 20 novembre 2019.

M. GUILARD poursuit avec la politique de la SFR Santé et recommande de s'assurer que les EA ne perdront pas leur identité dans les projets d'intégration d'UMR bi-site.

Il recommande la constitution d'une UMS pour les plateformes techniques, justifiable grâce à un partenariat avec le CHU et l'INSERM.

Il relève que la SFR a de nombreuses thématiques et qu'une réflexion sur un regroupement de celles-ci pourrait être pertinent.

M. GUILARD préconise également un partenariat renforcé avec le CHU d'Angers et l'I-site de Nantes pour dégager des thématiques plus visibles.

M. PROCACCIO rappelle que ces préconisations ont été évoquées dans le COS précédent et que des plateformes technologiques communes ont été mises en place avec le CHU, ou avec le pôle végétal sur la partie génomique. Il interroge M. GUILARD sur son analyse d'une insuffisance d'interactions avec le CHU d'Angers.

M. GUILARD répond que les équipes de chercheurs ne sont pas suffisamment identifiées dans certains projets communs avec le CHU d'Angers. Parfois, c'est le projet lui-même qui est insuffisamment précisé.

M. SIMONEAU confirme que les recherches du pôle santé sont de qualité mais qu'il y a un problème de visibilité et d'identification de cette recherche, en particulier sur la recherche translationnelle.

M. GUILARD préconise qu'un cahier des charges soit établi sur les objectifs en recherche translationnelle, notamment concernant la thématique sport-santé dans le cadre de la COMUE expérimentale.

M. ROBLÉDO rappelle le séminaire (SAM) du 27 novembre 2019 où ce projet intégré à la COMUE expérimentale sera présenté et les thèmes de recherche translationnelle précisés.

M. PROCACCIO souligne la position ambivalente du pôle santé de l'UA par rapport à la COMUE expérimentale, en raison de ses connexions naturelles avec Nantes Université.

M. SIMONEAU rappelle qu'il reste intéressant pour les chercheurs de l'UA d'être intégrés dans des UMR bi-sites ou tri-sites sur des thématiques où des unités mono-site ne pourraient pas être créées.

M. GUILARD considère que le CHU ne peut s'investir que sur des projets de recherche limités, qui doivent être définis préalablement.

Mme VOSTRIKOVA précise que les mathématiciens pourront aider leurs collègues quand les projets de recherche auront été définis, notamment des collègues de LMU qui pourraient s'investir dans les recherches en végétal et en santé.

M. GUILARD expose l'analyse du pôle LL-SHS.

Il relève l'investissement très important des ED de l'UA dans l'UBL et constate le rôle clef du directeur de l'ED au regard de la diversité des thématiques des unités de recherche.

M. GUILARD rappelle que la SFR est une structuration à maintenir et que la thématique tourisme doit progresser en matière de recherche, en lien avec les autres pôles.

Il indique qu'il est difficile d'apprécier si un pôle patrimoine avec LMU serait susceptible d'aider au développement du pôle tourisme à l'UA mais que c'est une piste à envisager.

M. GUILARD mentionne l'importance, pour les chercheurs en LL-SHS, de la dotation annuelle. Ils estiment que cette dotation n'est pas en adéquation avec celle de leurs collègues en sciences expérimentales. M. GUILARD relève toutefois que le calcul de la dotation est totalement transparent et invite la gouvernance à poursuivre dans cette voie.

M. SIMONEAU rappelle que les dotations des unités de recherche en LL-SHS ont augmenté par rapport au contrat quinquennal précédent.

M. ROBLÉDO précise qu'il est préférable d'être transparent sur les critères appliqués et ajoute que le coût environné d'un chercheur en sciences expérimentales est plus élevé qu'en LL-SHS.

M. SIMONEAU rappelle aux unités de recherche en LL-SHS que l'UBL leur a permis d'avoir une meilleure cohérence des thématiques de recherche au sein des ED ainsi qu'une homogénéisation des pratiques qui pourront être conservées sur un périmètre régional.

M. SIMONEAU confirme que la création de l'IAE a déstabilisé provisoirement l'unité de recherche GRANEM, remettant en question la collaboration des discipline économie - gestion.

M. DENECHERE fait part de sa déception sur le contenu du rapport concernant le pôle SHS car il l'estime moins percutant et visionnaire que pour les autres pôles. Il attendait des propositions au niveau des unités de recherche et trouve qu'il s'agit seulement d'un bilan.

M. GUILARD précise que des propositions ont été détaillées dans le rapport et qu'il faut retenir que le pôle tourisme doit être le moteur du pôle LL-SHS.

M. DENECHERE indique que ce sera difficile sur le volet recherche.

M. GUILARD recommande de s'appuyer sur l'image de l'ESTHUA pour développer des projets de recherche transversaux afin que ce secteur original d'Angers devienne plus lisible sur le plan national.

M. SIMONEAU rappelle que l'ESTHUA est identifié comme un des leaders de la formation en tourisme mais pas en recherche.

M. GUILARD précise que le pôle LL-SHS a beaucoup d'équipes de recherche mais avec peu de chercheurs. Il suggère de développer des thématiques plus visibles, notamment pour les classements internationaux.

Il indique que certaines unités de recherche pourraient orienter l'ESTHUA vers la recherche.

M. LEGOHEREL indique que le tourisme n'est pas reconnu comme une discipline en France, et est donc considéré comme une approche transdisciplinaire rassemblant gestionnaires, économistes et géographes.

Il souligne le potentiel du projet de développement d'un GIS et rappelle qu'il n'existe que cinq revues spécialisées dans lesquelles les chercheurs peuvent publier, ce qui est peu valorisant.

M. GUILARD expose l'analyse du pôle végétal-environnement, qui bénéficie d'une excellente reconnaissance scientifique avec beaucoup de recherches interdisciplinaires.

Il indique que la déconnexion du pôle environnement du pôle végétal pose une difficulté et qu'il n'y pas de chercheurs CNRS dans le pôle environnement.

Il précise que le pôle végétal pourrait développer davantage de collaborations et reste encore trop modeste alors qu'il est très bien positionné nationalement et internationalement.

M. GUILARD indique que ce pôle peut accentuer le maillage avec les collectivités territoriales grâce à des partenariats industriels et la création de Labcoms.

Il relève que l'attractivité des étudiants reste faible au regard de l'importance stratégique de ce pôle, notamment eu égard à la concurrence d'autres sites.

Il souligne le fort potentiel d'interface du pôle végétal avec les pôles MathSTIC, Matériaux et LL-SHS et suggère le renforcement des collaborations avec les chercheurs en histoire, en économie et en gestion.

Il indique que la présence de ce pôle est attendue dans les programmes nationaux et projets européens. Il est nécessaire de renforcer les recrutements, notamment à l'aide de cofinancements.

M. SIMONEAU précise que c'était l'objectif du programme EUR qui n'a pas été obtenu.

M. GUILARD rappelle le fort potentiel des Labcoms ainsi que de la plateforme de phénotypage, qui pourrait concerner le secteur de la santé.

M. SIMONEAU indique que des collaborations sont en cours d'étude avec le pôle santé.

M. PROCACCIO confirme les interactions et la transversalité entre santé et végétal dans le cadre de niches, notamment.

M. SIMONEAU précise qu'une fiche-action concernant la plateforme de phénotypage est prévue dans le CPER, en lien avec les objectifs nationaux.

M. GUILARD recommande que le pôle végétal-environnement s'ouvre à d'autres secteurs en tant que pôle de référence sur les plans nationaux et internationaux.

M. FOUCHER confirme que l'EUR proposait une interdisciplinarité attractive pour les étudiants autour du végétal qui sera poursuivie en dehors de l'EUR et précise qu'il est difficile d'attirer et de pérenniser des chercheurs de renommée internationale.

M. GUILARD rappelle que les chaires d'excellence avec un financement de cinq ans du ministère existent afin d'attirer des chercheurs étrangers pouvant contribuer à la notoriété du pôle.

M. YVARD souligne qu'il est important de développer des collaborations entre le végétal et les SHS sur les questions d'environnement ou sur la géographie et le tourisme.

M. GUILARD rappelle également que des programmes équivalents PEPS sont financés par des universités et sont incitatifs pour un coût financier modeste.

M. SIMONEAU mentionne le dispositif de soutien de l'UA aux nouveaux arrivants mais précise que le dispositif pour les projets transversaux a été supprimé pour éviter des projets opportunistes.

M. DENECHERE considère que le pôle végétal joue un rôle moteur que ne joue pas le tourisme à l'UA.

M. GUILARD rappelle que l'ESTHUA est une composante plus jeune que le pôle végétal et que des projets de recherche peuvent être identifiés par le pôle LL-SHS.

M. ROBLÉDO rappelle les initiatives du programme RFI et reconnaît que la structuration en tourisme est moins aboutie que pour le végétal.

M. FOUCHER relève que des projets sur le végétal en milieu urbain peuvent donner lieu à des interactions avec le tourisme.

M. GUILARD mentionne également la composante environnement comme source de projets transversaux.

M. SIMONEAU indique que la composante environnement est dynamique sur le domaine des bio-indicateurs marins et celui de la bio-diversité mais qu'il s'agit de sujets très spécifiques.

M. GUILARD poursuit ses préconisations à la gouvernance sur la politique de valorisation, en relevant un trop grand nombre d'acteurs qui rend difficile la maîtrise de la propriété intellectuelle et industrielle.

Il recommande un partenariat plus fort avec les collectivités territoriales, en lien avec la Fondation de l'UA, afin de permettre une meilleure valorisation de la recherche et une incitation à la création de startups.

M. SIMONEAU indique que quelques startups existent en santé mais que les pôles végétal ou LL-SHS sont peu créateurs de startup, ce qui peut être amélioré.

M. ROBLÉDO rappelle que le soutien aux startups est récent à l'UA, avec pour le moment un dispositif d'accompagnement et d'hébergement.

M. RICHOMME considère que l'UA n'est pas responsable de la multiplicité des acteurs de la valorisation et qu'une pérennisation des Labcoms nécessite des outils qui ne sont pas encore opérationnels à l'UA, tels que des conventions d'hébergement ou de mise à disposition d'équipements.

M. GUILARD conclut sur l'identité en recherche à construire pour les différents pôles (cf. diaporama de séance).

M. PROCACCIO rappelle que le pôle santé est en recherche de qualité, ce qui avait été mieux mis en avant dans le COS précédent.

M. GUILARD l'explique par une identification insuffisante des interactions avec le CHU alors que le pôle santé revendique une recherche translationnelle.

M. PROCACCIO rappelle que la remarque d'une absence de visibilité au niveau national ou international a été mal interprétée par les chercheurs du pôle santé.

M. GUILARD explique que le périmètre analysé est collectif et non individuel.

M. SIMONEAU indique que la visibilité des recherches du pôle santé reste à améliorer, l'analyse du COS étant une vision de l'état de la recherche à l'UA.

M. ROBLÉDO remercie M. GUILARD pour sa présence et pour les réponses apportées aux chercheurs dans le cadre de cette analyse contextualisée, dont le rapport sera une donnée d'entrée pour le projet d'établissement du prochain contrat quinquennal.

2.2 Point sur l'évaluation HCERES des unités de recherche - information

M. SIMONEAU expose, pour rappel, le calendrier des évaluations des unités de recherche à l'HCERES (cf. diaporama de séance).

Il indique que l'UA est concernée par le groupe 2, avec une date de retour des dossiers fixée au 11 septembre 2020.

Il précise que certaines unités bi-sites sont concernées par le groupe 1 (Nantes - Rennes) dont la date de retour est fixée au 30 juin 2020.

M. ALLAIN indique que l'UA est tutelle déposante pour le LPPL de sorte que la date à retenir est celle de septembre 2020.

M. SIMONEAU indique que les éléments seront à fournir à la DRIED dès le mois de juin 2020.

Mme ROUEZ précise que c'est la première année que les établissements sont séparés en groupes et que l'UA et LMU ont été rattachés au groupe de la Normandie.

M. SIMONEAU précise que les visites sur site se dérouleront au printemps 2021.

Il indique également que les listes des ED doivent être remises en mars 2020 et que leur périmètre doit être défini rapidement.

M. SIMONEAU présente la liste des unités de recherche devant être évaluées et rappelle que les SFR santé et végétal ont souhaité être évaluées (cf. diaporama de séance).

Il mentionne le rapprochement possible du GEIHP comme équipe associée de l'IRSET.

M. SIMONEAU mentionne la fermeture du GEROM, les chercheurs rejoignant l'unité de recherche RMès.

Il mentionne également la restructuration du CRCINA en trois unités distinctes, les quatre équipes de l'UA rejoindront deux de ces unités.

Il rappelle la création d'une UMR pour TEMOS dès janvier 2020 ainsi que demande la création d'une unité de recherche pour BePsyLab dans le cadre du prochain contrat quinquennal.

Il précise que la tutelle déposante pour ESO devrait être l'université de Rennes 2 et que la participation de l'université de Caen n'est pas confirmée.

Il mentionne la fermeture du LETG-Angers, les chercheurs participant pour partie à Rehabs, une Unité mixte internationale, et pour l'autre partie à l'ESO.

Mme ROUEZ précise que l'HCERES nécessite de recueillir certaines données ainsi que la définition des domaines disciplinaires, principaux et secondaires, afin de déterminer les jurys de l'HCERES. Ces données seront validées par les directions d'unités.

Elle rappelle que les éléments sont attendus pour le 05 novembre 2019, pour transmission après validation le 15 novembre à l'HCERES.

M. DENECHERE demande si la suppression des équipes d'accueil a des conséquences sur l'évaluation HCERES.

M. SIMONEAU indique qu'il est de la responsabilité des établissements de reconnaître les structures de recherches mais qu'il est important qu'une instance nationale les évalue (ex. : équipes d'accueil).

Mme ROUEZ précise que les EA vont devenir des UR, qu'elles soient monosites ou bi-sites.

Elle indique qu'il conviendra également de se prononcer d'ici à la fin 2019 sur les notions d'équipe émergente et d'équipe associée.

M. SIMONEAU précise que la suppression des EA concernera effectivement le prochain contrat quinquennal.

3. Vie des Unités de recherche

3.1 Changement de direction du GRANEM - information

M. SIMONEAU informe les membres de la Commission recherche du changement de direction du GRANEM depuis le 1^{er} octobre 2019. Suite à la démission de madame PANTIN-SOHIER, le conseil de laboratoire a élu madame CAMUS en qualité de directrice et monsieur PAUTREL en qualité de directeur adjoint.

Il précise que cette direction conduira l'unité jusqu'à la fin du contrat quinquennal.

4. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

**Le Vice-président Recherche
de l'université d'Angers**

Philippe SIMONEAU

Signé

5. ANNEXE : diaporama de la séance du 25 octobre 2019